



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Lauzès, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

Création d'un poste de Chargé.e de mission animation territoriale et du programme Leader

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots
M. JP BERNARD, représentant de la Commune de Crégols
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes

DATE DE LA CONVOCATION

14 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 53

Voix : 130

M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. J.C. ROMANO, Maire de Mouillac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc-Géoparc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme V. CASAGRANDE, maire de Lauzès
M. R. DESTREL, représentant de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
Mme A. Girou, directrice-adjointe du Parc naturel régional

La Présidente informe les membres du Bureau syndical que Jean-François HESSEL fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2026. À la suite de ce départ, il convient de créer un poste de chargé.e de mission animation territoriale et du programme Leader à compter du 1^{er} juillet 2026, afin d'avoir un mois de tuilage, entre les deux agents.

Ainsi, la Présidente propose de créer un emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026, en référence au cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial, au grade d'Ingénieur, catégorie A.

Ses missions seront les suivantes :

Mise en œuvre stratégique et opérationnelle du programme Leader

- Accompagnement des porteurs de projets sur le territoire du Parc-Géoparc, de la réflexion jusqu'au montage des demandes de subvention et de paiement (identification, accueil et conseils) : consolidation du projet, recherche de co-financeurs, partenariat, montée en qualité du projet.
- Recherche de cofinancements et gestion des financements en collaboration avec les financeurs publics.
- Analyse des dossiers au regard de la stratégie (fiches-actions, grilles de sélection) et interface avec l'autorité de gestion (Région Occitanie).

- Participation aux comités techniques et comités de programmation pour la sélection et la programmation des projets LEADER.
- Préparation et suivi des projets de coopération concernant le territoire du Parc-Géoparc.
- Communication : rédaction de document de valorisation, communication, dossiers de presse ou d'articles, diffusion (en lien avec le chargé de communication du Parc-Géoparc).
- Evaluation continue des programmes.

Animation territoriale

- Participation au suivi des politiques territoriales et de contractualisation : programme financé par l'Union Européenne (Approche Territoriale Intégrée / ATI), dispositif Bourg-Centre, Petites Villes de demain et Villages d'Avenir
- Appui auprès des communes pour le montage des dossiers de subvention, en concertation et en coordination avec l'équipe des chargés de mission du Parc-Géoparc.
- Veille et élaboration de candidatures à de nouveaux dispositifs.

Participation à la vie du Parc-Géoparc, aux différentes instances de travail (réunions techniques et/ou thématiques, collaboration avec les autres chargés de mission sur des actions transversales, ...) et, en fonction des sujets, aux instances du syndicat mixte (Comité syndical, ...).

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la création d'un emploi permanent de chargé.e de mission animation territoriale et du programme Leader, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026, en référence au cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial, au grade d'Ingénieur, catégorie A, autorise la Présidente à procéder au recrutement et à signer tous les documents pour la mise en œuvre de cette décision.

**La Présidente
Catherine MARLAS**